ARÂCHES

Extension de la zone de sports et loisirs : le dossier disponible

À partir du lundi 16 juillet et jusqu'au vendredi 24 août inclus, les services de l'État mettent à disposition en mairie d'Arâches, à la préfecture et à la sous-préfecture, le dossier de demande de création d'une unité touristique nouvelle (UTN) sur le territoire communal : l'extension de la zone de sports et loisirs 4 saisons.

Le dossier étant conséquent (plus de 500 pages), la commune d'Arâches-la-Frasse a demandé et obtenu l'autorisation des services de l'État pour qu'il soit téléchargeable via un lien dès le 16 juillet prochain.

Pas d'enquête publique

Un registre sera ouvert à cet effet sur lequel toutes les personnes intéressées pourront consigner leurs observations en mairie. Attention : il ne s'agit pas d'une enquête publique. Il n'y aura donc pas de commissaire enquêteur sur place. Ce dossier fera l'objet d'une décision de la commission interrégionale Espaces et urbanisme du comité de Massif des Alpes fin septembre.

Le dossier de l'extension de la zone sports et loisirs quatre saisons sera mis à disposition du public par voie de téléchargement. Photo DR